

Date de convocation : 16 mars 2021

Date d'envoi : 16 mars 2021

Date d'affichage : 16 mars 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-2021  
Du LUNDI 22 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents : 21** – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, MOURARET Sophie, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

**Absents ayant donné procuration : 2** – ALLIX Jean-Marie procuration à CORTIAL Patrick – SCOTTO DI VETTIMO Serge procuration à GIMON Jean-Paul.

**Absent excusé :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** GIMON Jean-Paul

**OBJET : Demande d'exonération pour une durée de 1 mois d'un loyer commercial**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 53-2020 du 7 septembre 2020, le Conseil Municipal a accordé la remise gracieuse de 3 mois de loyer à Mme AUBERT Aurélie, Institut de Beauté ORELIA, afin de réduire les effets de la crise de la COVID 19.

Mme Aurélie AUBERT a dû à nouveau suspendre son activité du 29 octobre 2020 au 30 novembre 2020, période pendant laquelle les commerces dits « non essentiels » n'ont pas pu ouvrir au public. Elle demande au Conseil Municipal de lui accorder une exonération de loyer pour cette période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'accorder la remise gracieuse de 1 mois de loyer, soit un montant de 320 € à Madame Aurélie AUBERT, Institut de Beauté ORELIA, afin de réduire les effets de la crise de la COVID 19.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
Philippe ROUX



Acte exécutoire après transmission électronique

en Sous-Préfecture le 23/03/2021

et de sa publication le 23/03/2021

Identifiant unique n° 007-210702312-2021\_03\_22\_10DE